

Compte rendu de la REUNION DU 11 OCTOBRE 2013

* * * * *

Convocation du Conseil : 04 Octobre 2013

Monsieur (Conseiller Municipal)

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le Vendredi 11 Octobre 2013 à 19 h 00, et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Le Maire : signé BRUNAUD

ORDRE DU JOUR : Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 Août 2013 - Recrutement d'un Agent en Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (C.A.E) - Evaluation des Risques Professionnels - Demande d'acquisitions de portions du Domaine Privé de la commune au Pont - Suivi des dossiers - Affaires diverses.

PRESENTS : MM. BRUNAUD, ISOLA, GASNET, CHATEAU, DEVOS, CHANUDET, Mme VERGER, MM. PETIT, GOUNY, LASCOUX, Mme DROUILLARD, MM. CHARBONNIER, REINHARDT

EXCUSES : M. JABRILLAT, Mme VIAU

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 AOÛT 2013**

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS
L'EMPLOI (C.A.E)**

EXPOSE DU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que Mr Jean-Pierre GIRAUD Adjoint Technique Territorial fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Novembre 2013.

La déclaration de vacance et offre d'emploi - afin de pourvoir ce poste - a été faite auprès du Centre de Gestion de la FPT.

Après contact avec Pôle Emploi, il apparaît que la commune pourrait bénéficier d'un 2^{ème} Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) d'une durée de 18 mois avec les aides financières correspondantes.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- De laisser le poste d'Adjoint Technique Territorial vacant pour une période minimale de 18 mois

- De recruter un agent sous forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour la même durée

- De recruter - si nécessaire - l'agent ayant fait valoir ses droits à la retraite sous forme de contrat à durée déterminée pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 40 heures sur Novembre ou Décembre.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Compte tenu de ces éléments,

DECIDE :

- De recruter un agent sous forme d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) pour une durée de 18 mois à raison de 35 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} Décembre 2013.

- Donc de laisser le poste d'Adjoint Technique Territorial vacant pour une période identique.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. A ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Creuse propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une démarche de prévention sur le thème de l'Evaluation des Risques Professionnels et de l'autoriser à signer avec le Fonds National de Prévention la convention qui en régit les modalités.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de :

- S'engager dans la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels,

- Déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du fonds national de prévention de la CNRACL,

- Autoriser Mr le Maire à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de cette démarche.

DEMANDE D'ACQUISITIONS DE PORTIONS DE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE AUPONT

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mr Alexandre BUECHEIM & Melle Amélie PLANCHON, domiciliés «11, Le Pont» qui sollicitent l'acquisition d'une portion de Domaine Privé de la commune cadastrée Section AV n° 321 d'une superficie d'environ 40 m² située à proximité de leur propriété.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour la vente de cette portion de terrain au profit de Mr Alexandre BUECHEIM et Melle Amélie PLANCHON.

FIXE le prix de vente à 1 € le m².

AUTORISE Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette opération qui se fera par un acte administratif.

Les frais de bornage et d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs.

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Mme Corinne DUPONT, domiciliée «5, Les Tailles» qui sollicite l'acquisition d'une portion de Domaine Privé de la commune cadastrée Section BD n° 304 d'une superficie d'environ 930 m² située à proximité de sa propriété.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe pour la vente de cette portion de terrain au profit de Mme Corinne DUPONT.

FIXE le prix de vente à 1 € le m².

AUTORISE Monsieur le 1^{er} Adjoint à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Les frais afférents seront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, s'interroge sur les demandes d'acquisition de terrains ayant un coût inférieur ou égal à 500 € et envisage de valider les transactions sous forme d'un acte administratif sauf pour les dossiers complexes (servitude, indivision ...).

Au-delà de 500 € les demandes pourraient être établies par acte notarié.

SUIVI DES DOSSIERS

◆ **Lotissement du Bois Blondot :**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le bornage des parcelles vient d'être effectué ; il indique que le maître d'œuvre sera relancé pour le démarrage des travaux concernant les espaces verts. Il ajoute qu'à ce jour les lots 8 et 10 ont fait l'objet d'une réservation (valable 6 mois et renouvelable) par un promoteur.

En ce qui concerne la communication, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition du Journal des Notaires compte tenu des coûts, par contre une campagne de publicité sera effectuée dans le journal local ainsi qu'une relance des promoteurs avec le plan définitif des parcelles.

♦ Mr le Maire reprend le budget prévisionnel en matière d'investissement et fait le point sur chaque projet.

♦ **Carrière de GLENIC :**

Une réunion entre les riverains du site, les élus et les exploitants de la carrière est prévue le 21 Octobre 2013 à la mairie de Glénic.

♦ **Transports Scolaires :**

Mr Le Maire rappelle la facturation forfaitaire de 135 € annuels prélevés pour toutes les familles par le Conseil Général.

Une rencontre est prévue le 15 Octobre avec le Maire et les adjoints de Jouillat pour définir quel est le coût supportable par les familles et le niveau d'intervention possible par la commune, voire la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et le Conseil Général.

Cette réunion permettra aussi de préparer les conditions de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

AFFAI RES DI VERSES

♦ 11 Novembre : 9 H 15 : Réunion du Conseil Municipal/10 H 15 : Cérémonie au Monument aux Morts/10 H 30 : Dépôt d'une gerbe au cimetière pour honorer la mémoire de Mr Jean-Claude CHEVALIERAS/11 H 00 : Départ à la retraite de Jean-Pierre GIRAUD/Remise de médaille d'honneur communale - Echelon Vermeil.

♦ Le repas des Elus sera en Février 2014.

♦ Dossier Mr et Mme GOLBERY concernant des difficultés d'accès à la RD 940 : Monsieur le Maire indique qu'il a fait une réponse à Madame la PREFETE. Accord a été donné pour l'installation d'un radar pédagogique avant le virage des Rieux et non pas, comme cela était prévu, avant le radar fixe au Pont.

♦ Une demande a été faite pour acquérir les anciennes tables d'école et les cartes de géographie entreposées dans le grenier de l'école.

Le Conseil Municipal décide de déposer les tables et les cartes au hangar communal. Toutes les personnes intéressées le signaleront à la Mairie, une décision sera prise ultérieurement.

♦ Pour information : Le Relais des Assistantes Maternelles (RAM) de GUERET organise différentes animations un mardi matin de 9 h 30 à 11 h 30 tous les quinze jours à la salle polyvalente.

Le Maire,

Les Conseillers,